

Article paru le 18 mai 2019

EN BREF

Changements de pratiques au jardin Que faire des emballages ?. Les emballages qu'ils soient vides

Changements de pratiques au jardin
Que faire des emballages ?. Les
emballages qu'ils soient vides ou
non doivent être déposés en
déchetterie. Renseignez-vous auprès
de votre commune ou consultez le
site internet www.ecodds.com pour
trouver la déchetterie la plus proche
de chez-vous ou un point de
collecte. Plus de renseignements sur
la campagne de communication
nationale : [https://www.
afbiodiversite.
fr/fr/actualites/zero-pesticide-cest-1-](https://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/zero-pesticide-cest-1-)

[000-fois-mieux-pour-ma-sante-et-la-
planete](https://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/zero-pesticide-cest-1-000-fois-mieux-pour-ma-sante-et-la-planete). Contact AFB local : Agence
française pour la biodiversité,
Service départemental du Tarn et
Garonne, sd82afbiodiversite.fr
Conseil municipal Mercredi en
mairie. Le prochain conseil
communautaire se tiendra le
mercredi 22 mai à 17 heures, salle
du conseil municipal. ■